

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE  
COMMUNE DE CARDESSE**

\*\*\*\*\*

**Nbre de conseillers en exercice : 11**

**Nbre de conseillers présents : 10**

**Nbre de pouvoirs : 0**

**Date de convocation : 12/01/2015**

**Date d'affichage : 12/01/2015**

**PROCES VERBAL**

**Séance du 19 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-neuf du mois de janvier à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents** : M. DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, BORDIER Olivier, Adjoint, Mmes HIPPOLYTE Josiane , FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie, VIZOSO Karine et MM MOREAU Mathieu, MARTIN Jérôme,

**Excusés** :M. LAFFARGUE Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : MARTIN Jérôme

M. le Maire demande aux personnes présentes si l'une d'entre elles souhaite revenir sur le compte rendu de la session précédente. Il est adopté à l'unanimité.

<b>N° 001 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE</b>
--

Lors de la déclaration de recrutement effectuée fin 2014, le poste avait été déclaré en catégorie C, il faut donc faire une ouverture de poste en catégorie B, sur le grade de rédacteur, afin de finaliser l'embauche de Mme LE PROVOST Tiphaine.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur territorial, à raison de 12 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie compte tenu de l'évolution des besoins du service.

La création de l'emploi prendrait effet au 1er janvier 2015.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps non complet (12 heures hebdomadaires) d'un poste de rédacteur territorial, à compter du 1er janvier 2015.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**N° 002 : REVISION DU TABLEAU DES PERSONNELS DE LA COMMUNE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LA FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le tableau du Centre de Gestion ne reflète pas l'intégralité des effectifs du personnel de la mairie de Cardesse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de le compléter (voir annexe )

M. le Maire précise que le contrat CAE de Mme Carine Estournes prendra fin en avril 2015. Il faut commencer à penser à son remplacement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu,

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs figurant en annexe afin de l'adresser au centre de gestion.

**DECIDE** de proposer à l'ordre du jour du CTI du 17 février 2015 la suppression du poste d'adjoint administratif, non pourvu depuis le 1er décembre 2014, afin de régulariser la situation des effectifs de la commune de Cardesse.

**N° 003 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE**

M. le Maire fait lecture du courrier émis par le Sdepa en date du 16 décembre 2014 au sujet de l'ouverture des marchés de l'énergie. Le Sdepa propose de basculer l'offre de marché sur un groupement de commande à l'échelle régionale. La réponse est à donner avant le 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu,

**DECIDE** : de reporter la décision du Conseil sur ce point.

**DEMANDE** : à M. le Maire de réunir davantage de renseignements auprès du Sdepa et de mettre à disposition des élus les contrats EDF actuels.

## DIVERS :

- **Renforcement poste électrique Rembez :** Réunion organisée par l'assureur où manquait Erdf. Lecture du courrier du 16/12/14. Olivier BORDIER avait rencontré les autres personnes qui sont sur cette ligne afin de leur demander de mettre en place un système de contrôle de l'intensité.
- **Annuités d'emprunt Sdepa :** M. le Maire informe le Conseil que le capital restant dû s'élève à 2 883 euros et que le présent contrat coure jusqu'au 7 juin 2030.
- **Budget 2015 :** M. le Maire propose au Conseil d'organiser un « séminaire budgétaire » début février 2015 pour voir ensemble quels sont les différents chapitres, comment on distribue les recettes, quels sont les projets à venir...
- **Comité de rédaction petit Cardessien :** M. le Maire demande aux élus s'ils sont intéressés par la constitution d'un groupe de travail pour la rédaction du journal municipal. L'idée est actée. Faire des propositions de dates. Le prochain numéro est prévu pour juin 2015.
- **Coupes de bois :** des lots de l'année 2014 n'étant pas terminés, une prolongation est accordée jusqu'au 31 mai 2015 ; au-delà, ils reviendront de droit à la commune de Cardesse.
- **Information :** la plante à piquants située dans la cour de l'école a été arrachée ce week-end. La place dégagée pourra servir de jardin pour les élèves. Il faudra combler le trou par de la terre.
- **Les chemins Sarramoune et Lagrabe sont très abîmés.** Demander à la CCLO qu'ils soient inscrits à la liste des travaux à effectuer rapidement.
- **Voirie :** problème toujours récurrent des personnes qui prennent à vive allure le chemin Manaut pour aller plus vite que les camions qui passent par le bourg. Problème sur toute la voirie, et aussi particulièrement à l'arrêt de bus situé à l'intersection entre les deux voies. Très occupés à doubler les camions, les automobilistes ne s'occupent pas des piétons présents dans le secteur... Voir pour l'installation de dos d'âne chemin Manaut.
- **Activités périscolaires (TAP) :** se projeter maintenant sur le programme du dernier trimestre afin d'informer les parents au minimum un mois avant le début des activités. Trouver une date pour préparer le programme du dernier trimestre.
- **Terrain de tennis :** le terrain est sale et cela ne donne pas envie d'y aller, malgré l'intérêt de certains Cardessiens pour cette activité. Présence de mousse, de feuilles, de verre. M. le Maire va demander l'intervention urgente de la CCLO.
- **Information déchetterie :** pas encore eu de retour de la CCLO concernant ce dossier. Réforme de la collecte des ordures ménagères en 2015 avec la CCLO. Distribution des nouveaux bacs samedi 21 mars 2015, les habitants viendront récupérer leurs deux bacs.
- **Mairie de Lons :** pas eu de nouvelle de la demande de 800 euros pour une enfant scolarisée à Lons.

La séance est levée à 19h40.